



Site de la Vallée du Viaur

2019 fût une année bien remplie avec la réalisation de nombreuses actions d'animation et de développement du territoire.

Deux parmi ces dernières vous sont présentées dans ce bulletin d'information :

- Suivi des libellules patrimoniales du Viaur
- Des contrats Natura 2000
- Les principaux rendez-vous 2020



Le suivi des libellules patrimoniales du Viaur

En 2019 Rural Concept et le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV), ont réalisé un bel effort d'inventaire des libellules du Viaur grâce à l'accueil de deux stagiaires. Durant l'été, elles ont parcouru la vallée du Viaur en canoë afin de collecter les exuvies des libellules (mues qu'elles laissent lors de leur passage de l'état de larve aquatique à celui d'adulte volant).



L'étude des exuvies permet d'identifier les espèces se reproduisant dans le cours d'eau et de quantifier avec précision le nombre d'individu de chaque espèce vivant dans la zone échantillonnée.

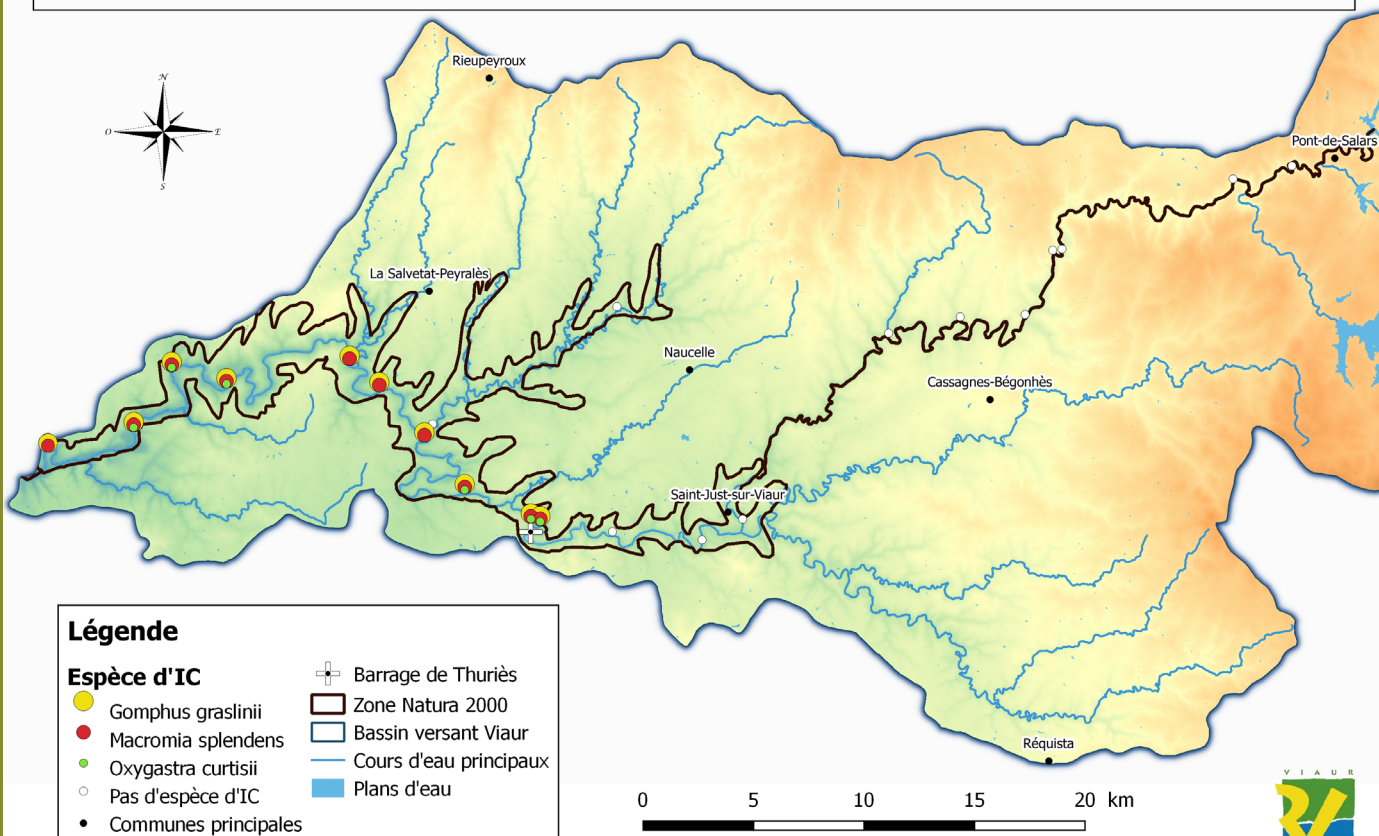
Afin de couvrir la zone Natura 2000 (qui s'étend sur plus de 130 km de long !) 22 stations de suivi ont été placées sur le site, entre Pont-de-Salars et Laguepie. Chaque station représente un linéaire de 100 m dont les deux berges ont été prospectées deux fois, une fois en juillet et une en août, afin de contacter les espèces précoces comme les plus tardives.

A total 10 000 exuvies ont été récoltées et déterminées. Les trois espèces patrimoniales de la vallée (la Cordulie à corps fin, le Gomphe de Graslin et la Cordulie splendide) ont bien été observées, mais uniquement sur les stations de la partie du site en aval du barrage de Thuriès (voir carte ci-après).

Ces nouvelles données viennent s'ajouter à celles du Conservatoire d'Espace Naturel de Midi-Pyrénées (CEN-MP) et de l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE). L'objectif est désormais de définir un programme pour le suivi dans le temps de ces stations. Ces informations permettront ainsi

de **surveiller l'état des populations de ces espèces à fort enjeu patrimonial** et d'adapter des mesures de gestion et de conservation en leur faveur de ces espèces.

Présence-absence des trois espèces de libellules d'intérêt communautaire (IC) sur les différentes stations d'échantillonnage de la zone Natura 2000 "Vallée du Viaur" en 2019





Depuis 2017 le bureau d'étude Rural Concept accompagne les agriculteurs souhaitant contractualiser des **Mesures Agro-Environnementales et climatiques** (MAEc) sur le site Natura 2000. En 2019, dernière année de contractualisation du programme, ce ne sont pas moins de 160 ha chez 11 exploitants qui ont été engagés dans ce dispositif. Ainsi, sur l'ensemble du programme, 29 agriculteurs du territoire se sont investis dans des pratiques de gestion agricole adaptées aux enjeux des milieux naturels et des espèces du site, soit plus de 450 ha !

L'année 2019 a également vu la mise en place d'un nouveau type de contrat Natura 2000 sur le site : les contrats forestiers « îlots de sénescence ». Contrairement aux MAEc qui ne concernent que les parcelles déclarées à la PAC, les contrats forestiers, comme leur nom l'indique, concernent les parcelles de forêts présentes sur un site Natura 2000.



L'objectif des contrats forestiers « îlots de sénescence » est de permettre la **sauvegarde d'un réseau de vieux arbres** dans les forêts du site. Ces arbres constituent en effet des habitats indispensables pour les **coléoptères saproxylophages** (qui mangent le bois mort) comme le Grand capricorne ou le **Lucane cerf-volant** et certaines espèces de **chauves-souris** comme la **Barbastelle d'Europe**. Mais l'exploitation des forêts a conduit à la réduction du nombre de ces « arbres habitats » et au morcèlement du réseau écologique qu'ils constituent pour leurs espèces hôtes.

Les contrats portent sur des vieux arbres d'intérêt pour la faune sur lequel le propriétaire s'engage à n'effectuer aucun travaux durant 30 ans, en échange de quoi il reçoit une compensation pour l'immobilisation du bois engagé. Seules les surfaces potentiellement exploitables et en site Natura 2000 sont éligibles, après réalisation d'un diagnostic par Rural Concept pour confirmer l'intérêt écologique et identifier les arbres ou les surfaces à préserver. Le contractant s'engage également à marquer les arbres concernés (et à entretenir le marquage). Rural Concept l'accompagne dans le montage du dossier de demande de contrat et le marquage des arbres.

Deux contrats forestiers ont été déposés en 2019 et de nouvelles contractualisations pourront être réalisées en 2020.

Pour plus d'informations contactez l'adasea d'Oc / Rural Concept au 05.65.73.76.76

Les principaux rendez-vous de 2020

Une démarche de modification du périmètre du site Natura 2000 est en cours. Elle vise à intégrer de nouveaux affluents du Viaur présentant des populations significatives de Moule perlière et/ou d'Écrevisse à pattes blanches, à élargir la partie amont au-delà du seul lit de la rivière pour permettre la mise en œuvre d'actions contractuelles, et à améliorer la cohérence du périmètre aval en le recalant sur les contours de la vallée (le périmètre initial présentant des décalages). A cette occasion, le nouveau périmètre est entièrement calé sur des limites cadastrales et/ou physiques (lisières, routes, chemins, haies...) pour faciliter sa lecture sur le terrain. Le COPIL du 21 mars 2019 a validé les grandes lignes de cette démarche et un travail de reprise cartographique de l'ensemble du périmètre a suivi. Le résultat de ce travail est présenté à toutes les communes concernées et au COPIL en février-mars 2020 et fera ensuite l'objet d'un travail de concertation sur le territoire avant qu'une demande officielle ne soit déposée.

Fin mars 2020, l'exposition itinérante sur les vieux arbres, leurs rôles écologiques et leur intérêt patrimonial sera enfin complète avec l'arrivée de ses deux derniers panneaux ! Composée de 5 roll-up facilement transportables, riche en illustrations et petites anecdotes, elle est accessible à tous les publics. Elle sera mise à disposition gratuitement sur simple demande.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter les structures suivantes :

DREAL Occitanie

520 Allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 MONTPELLIER Cedex 02
04.34.46.64.00
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>

Rural Concept

Carrefour de l'Agriculture
5 boulevard du 122ème RI
12 026 RODEZ Cedex 9
05.65.73.76.76

DDT du Tarn

Service eau, risques,
environnement et sécurité
19 rue de Ciron
81013 ALBI Cedex 09
05 81 27 59 79

Suivez nous sur les réseaux sociaux :



Adasea d'Oc - Rural Concept



adaseaoc-ruralconcept

Le portail Natura 2000 du Ministère de l'écologie

<http://natura2000.fr>

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site :

<http://5vallees.n2000.fr/site-des-5-vallees/le-viaur>

